

**Aux côtés de l'ensemble des salarié-es, avec les organisations CGT, FO et SOLIDAIRES, la FSU appelle à s'inscrire dans la journée d'action interprofessionnelle (grève, manifestations, rassemblements) pour en faire un temps fort de mobilisation pour dénoncer les attaques portées à la Fonction publique.**

Après le retour du gel de la valeur du point d'indice qui entraîne des pertes de pouvoir d'achat sans précédent, la mauvaise compensation de la hausse de la CSG, le rétablissement du jour de carence, voici un projet de loi dit de transformation de la Fonction publique qui est en fait une remise en cause sans précédent de celle-ci ! Tournant le dos à notre modèle social, c'est aussi le renoncement à faire évoluer la Fonction publique pour répondre à tous les besoins de la société et garantir plus et mieux des services publics de qualité aux usager-es sur l'ensemble du territoire.

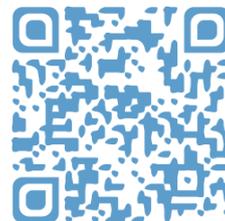
### Que prévoit ce projet de loi ?

- des commissions paritaires vidées de leur substance en ne donnant plus aucun droit de regard aux agent-es sur les actes de gestion (mutations, promotions, etc). L'administration affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élu-es du personnel du respect des droits de chacun, sans possibilité pour les personnels de contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs,
- une remise en cause des CHSCT, de leurs prérogatives et des moyens de les faire fonctionner,
- un élargissement des dérogations au principe du recrutement par concours sur un emploi permanent et la création d'un « contrat de projet ». C'est faire du contrat et de la précarité la voie principale de recrutement alors que déjà aujourd'hui 20% des agent-es ne sont pas titulaires,
- une remise en cause des accords sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- la possibilité d'externalisation de services avec des détachements vers le privé sans droit d'option, l'introduction des ruptures conventionnelles, des mobilités imposées, etc... C'est en fait un plan pour « accompagner » celui de suppression de 120 000 d'ici 2022.

### A l'inverse, la FSU exige :

- une gestion collective et démocratique des carrières et conditions de travail des agent-es,
- une augmentation générale et immédiate des salaires de toutes et tous les agent-es,
- le recrutement de fonctionnaires à la hauteur des besoins,
- un plan de titularisation,
- un développement de la formation initiale et continue,
- l'abrogation du jour de carence.

APPEL UNITAIRE



**La FSU poursuivra les mobilisations dans la Fonction publique, dans l'unité syndicale la plus large possible, pour obtenir le retrait de ce projet de loi au profit de mesures renforçant et rénovant les droits des agent-es et permettant un meilleur fonctionnement des services publics.**



**Pour nous faire entendre,  
la CGT, FO et la FSU appellent à  
une journée de grève et de  
manifestations le 19 mars 2019**

**Depuis plusieurs semaines, les questions de pouvoir d'achat (et donc des salaires), de justice fiscale, d'accès aux services publics sont clairement posées sous différentes formes d'expressions. Le gouvernement reste enfermé dans ce qu'il pense être un « véritable débat ». Ce dernier n'est en fait qu'une nouvelle déclinaison de la fameuse nécessité de faire et refaire de « la pédagogie » pour que les Françaises et les Français comprennent le bien-fondé de la politique menée.**

Ainsi, alors qu'il ne cesse de présenter sa démarche comme un acte démocratique exceptionnel, le gouvernement n'a pas pour autant mis un frein aux mauvais coups :

- un projet de loi « anticasseurs » adopté en première lecture à l'Assemblée nationale : nous rappelons que ce projet permet notamment à un préfet de prononcer une interdiction de manifester à l'encontre de toute personne **« à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public »**. Ce projet de loi liberticide vise à empêcher, non pas les actes violents, mais les manifestations, portant ainsi gravement atteinte à la démocratie, et au droit constitutionnel ;
- un projet « ma santé 2022 » qui réduit l'accès aux soins de proximité ;
- une réforme de la fonction publique qui définit sa « modernisation » par la généralisation de la précarité.

Dans le même temps, le patronat (notamment le Medef, qui regroupe les grands groupes qualifiés de « donneurs d'ordre ») n'est toujours pas mis devant ses responsabilités pour répondre aux exigences de revalorisation des salaires, déroulement de carrière, participation à la solidarité fiscale... De plus, il mène une guerre quotidienne contre le modèle social français, en qualifiant les cotisations de « charges ». Or, les cotisations sont du salaire différé et permettent à la population de bénéficier de la Sécurité sociale, de l'assurance-chômage, d'un système de retraite.

Demain, si ces dispositions ne bénéficient plus de financements suffisants, il faudra avoir recours à des assurances privées, prévoir d'épargner pour supporter financièrement des périodes de chômage ou pour financer une retraite digne.

Alors que les expressions pointant le coût du travail ne cessent d'inonder les médias, il faut rappeler que, selon l'Insee, de 1980 à 2015, la part de dividendes est passée de 3 % de la richesse nationale à 10 %. En euros constants, sur la période, les dividendes ont augmenté de 200 % quand les salaires n'ont progressé que de 20 %.

#### **Nos organisations syndicales revendiquent :**

- L'augmentation du SMIC et du point d'indice dans la Fonction publique et l'augmentation générale des salaires dans les conventions collectives, des pensions et retraites,
- L'arrêt des fermetures de services publics,
- Le retrait des contre-réformes de la Fonction publique et des retraites,
- Le rétablissement de la protection sociale collective fondée sur le salaire différé (la cotisation sociale) et le paritarisme de gestion garant de la solidarité,
- La préservation des droits des demandeurs d'emploi et la lutte effective contre la précarité,
- La refondation d'un impôt véritablement progressif, solidaire, taxant les haut revenus et les richesses, les moyens de lutte contre l'évasion fiscale, la remise en cause des aides publiques aux entreprises non productrices d'emplois,
- L'abrogation des dispositions des lois et ordonnances travail et de la loi Pacte qui affaiblissent les droits des salariés et moyens de leur défense,
- Le retrait du projet de loi « anti casseurs ».

Elles appellent également à débattre avec les salarié-es des suites à donner pour une reconduction de la grève pour faire aboutir nos revendications légitimes.

**Le rassemblement sera suivi d'une manifestation  
RDV à 10 h 30 place de la Préfecture à Agen**